



RAPPORT GENERAL 2007

RAPPORT GENERAL 2007

Le Groupement d'Intérêt Public Agence Française de l'Adoption, créée par la loi n° 2005-744 du 4 juillet 2005 fonctionne désormais depuis 20 mois, son ouverture au public datant du 22 mai 2006.

L'année 2007 a été la première année « pleine » de fonctionnement de l'Agence Française de l'Adoption.

34 collaborateurs au siège parisien de l'Agence et à 6 agents en poste à l'étranger participent désormais au fonctionnement de la structure.

85 départements ont officiellement désigné 112 correspondants départementaux. Dans les autres départements, l'Agence entretient des relations avec des référents mis à disposition. Tous constituent l'interface de l'Agence en département et bénéficient régulièrement, à ce titre, de formations à Paris ou lors de regroupements interdépartementaux.

71 départements ont désormais signé la convention constitutive.

L'Agence a poursuivi, en 2007, son développement à l'international. Elle œuvre avec plus de 25 pays, 23 ayant ratifié la convention de La Haye du 29 mai 1993 relative à la protection des enfants et à la coopération en matière d'adoption internationale.

En 2007, 609 adoptions ont été réalisées par l'intermédiaire de l'Agence. De plus 148 adoptions étaient, fin décembre, en cours de finalisation.

I. Les personnels

Au 31 décembre 2007, l'Agence compte 34 agents implantés au siège parisien.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007, l'Agence a enregistré le départ d'une secrétaire de direction le 30 mars (contrat de détachement) et d'une assistante de direction le 9 septembre 2007 (contrat de droit privé)

Au cours de la même période, 8 recrutements ont été effectués :

- une rédactrice au pôle Amérique le 3 janvier (contrat de droit public)
- un adjoint au secrétaire général chargé du pôle informations et requêtes le 8 janvier (mise à disposition puis transformation le 9 juillet en contrat de droit public)
- un assistant à l'Agent comptable le 1er mars (contrat de détachement)
- un cadre au pôle informations et requêtes chargé des listes de demandes le 19 mars (contrat de droit public)
- un adjoint au secrétaire général chargé de la cellule administrative et financière le 1er juin (contrat de détachement)
- une secrétaire de direction le 12 juillet (contrat de droit public)
- un agent d'accueil le 1er septembre (contrat de droit public)
- un agent d'accueil le 1er septembre (mise à disposition)

Au 31 décembre 2007, la répartition entre les différents types de contrats en vigueur s'établit désormais comme suit :

7 contrats de détachement dont 2 provenant des collectivités locales (+1 par rapport à 2006)

15 contrats de droit public (+5 par rapport à 2006)

3 mises à disposition

1 adjonction de service

8 contrats de droit privé (-1 par rapport à 2006)

En terme d'ETP et d'ETPT, au 31 décembre 2007, la répartition s'établit comme suit :

	ETP	ETPT
Emplois rémunérés par le GIP	31,10	27,53
Dont contrat de détachement	8,00	6,67
Dont contrat de droit privé	9,00	8,69
Dont contrat de droit public	14,10	12,17
Mises à disposition	4,00	2,83

S'agissant de l'effectif des correspondants locaux à l'étranger, calculés hors plafond des ETP, après accord du Contrôle Général Economique et Financier et de la Direction Générale de l'Action Sociale relevant du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, il s'élève à 6 emplois :

- 3 agents au Vietnam
- 1 agent en Russie
- 1 agent à Madagascar (mi-temps)
- 1 agent en Colombie

Afin d'accompagner la montée en puissance de l'Agence en 2008, plusieurs recrutements sont envisagés au 1er janvier :

- 2 rédacteurs (Amérique et Europe)
- 2 agents d'accueil
- 1 secrétaire (à mi temps au secrétariat et au pôle information et requêtes)
- 2 à 3 correspondants locaux à l'étranger, notamment au Brésil et en Russie (Saint Petersburg), en fonction du rythme d'ouverture et des exigences des pays.

II. Le pôle informations-requêtes

A) Les missions

Le pôle information et requêtes est en charge des missions suivantes :

- Informer les familles sur la législation et les procédures de l'adoption en vigueur en France et dans les pays partenaires de l'Agence Française de l'Adoption.
- Proposer une aide à l'orientation ou à la réorientation pour les candidats sans projet précis.
- Alléger la charge de travail des rédacteurs, en assurant les réponses aux questions non spécialisées.
- Enregistrer les courriers des familles et assurer la gestion des pré-dossiers et des listes de demandes créées par la décision du conseil d'administration du 4 juillet 2007.
- Assurer la réception et la gestion des télégrammes diplomatiques.
- Traiter l'ensemble des requêtes générales émanant de particuliers ou d'institutionnels.

Les 6 agents présents, non spécialisés, alternent des missions d'accueil physique, d'accueil téléphonique, de traitement des requêtes générales, de gestion des listes de demandes et de traitement des télégrammes diplomatiques.

B) Activité sur le deuxième semestre 2007 et projection pour l'année 2008

Le second semestre de l'année 2007 a été marqué par la mise en œuvre de la liste des demandes pour le Vietnam, (2000 pré-dossiers). Une extension est prévue pour d'autres pays au cours de 2008.

La création d'outils informatiques et un remaniement du pôle ont été nécessaires afin de s'adapter à ces nouvelles missions.

L'activité générale du service s'est maintenue à un niveau élevé : Plus de 16 000 appels téléphoniques ont été reçus à l'Agence au cours du second semestre 2007. 89% de ces appels ont été directement traités par les agents du pôle, les appels restants ont été redirigés vers les rédacteurs en charge des pays.

167 familles ont bénéficié d'entretiens personnalisés à l'Agence par les agents de ce pôle.

Au 1er janvier 2008, deux agents supplémentaires seront recrutés afin de compenser le surcroît d'activité généré par la mise en œuvre des listes de demandes pour les pays disposant de quotas.

Enfin, une formation continue des agents du pôle a été mise en œuvre afin de maintenir une information de qualité à destination du public.

III. Synthèse d'activité des pôles géographiques par pays et par pôles :

A) Concernant l'Asie :

Cambodge :

Les autorités cambodgiennes réorganisent actuellement leur dispositif législatif et administratif, dans le cadre de la signature de la Convention de la Haye le 1er avril 2007 et de sa ratification le 1^{er} août 2007.

Une telle réorganisation, dont la signature du protocole franco-cambodgien du 8 juin 2006 constituait l'étape transitoire, nécessite aujourd'hui la mise en place d'une autorité centrale à laquelle œuvre le gouvernement cambodgien en lien avec l'UNICEF.

Dans l'attente de sa mise en œuvre, l'accord franco-cambodgien est maintenu et adapté au nouveau dispositif. Ce dernier constitue le texte officiel définissant les procédures et le suivi des demandes d'adoptions françaises.

Les 30 dossiers reçus par l'Agence fin juin 2007, ont été envoyés au Cambodge par valise diplomatique le 13 novembre 2007. Certains dossiers seraient refusés selon des motifs actuellement non précisés par les autorités cambodgiennes, (présence d'enfants au foyer, seuil de revenus...), malgré les démarches réitérées du poste diplomatique.

La Directrice Générale de l'Agence Française de l'Adoption se rendra au Cambodge du 29 au 31 janvier 2008 afin de faire le point sur la situation de l'adoption dans ce pays et sur les futures possibilités d'envois de dossiers.

En 2007, 5 enfants cambodgiens sont entrés en France.

Chine :

791 dossiers sont actuellement traités par le rédacteur en charge du suivi de ce pays, 384 dossiers ont été adressés au China Center of Adoption Affairs (CCAA) depuis la création de l'Agence (97 en 2006 ; 287 en 2007).

Le déplacement effectué par la Directrice Générale et le Chargé des relations internationales du 20 au 21 septembre 2007 a permis de clarifier les délais nécessaires au traitement des dossiers par le CCAA. A titre d'illustration, le calendrier d'envoi de 30 dossiers par mois, fixé ab initio, a été supprimé, l'expédition se réalisant sans contrainte depuis le mois d'octobre 2007.

Au 31 décembre 2007, le délai entre la réception du pré-dossier et l'envoi du dossier complet en Chine par l'Agence s'élève à 6 mois (contre 11 mois en 2007), ce délai s'explique notamment par le temps nécessaire aux candidats à l'adoption pour la constitution du dossier.

Le délai nécessaire à l'instruction d'un dossier, après enregistrement par le CCAA, est d'environ 15 mois.

Un délai de 15 mois est également nécessaire entre l'instruction et la proposition d'enfant, créant ainsi un allongement des délais de procédure.

En conclusion, la proposition d'apparement n'interviendra que dans un délai moyen de 30 mois à compter de l'enregistrement du dossier par le CCAA.

Les huit premières familles, dont le dossier a été envoyé par l'Agence en août 2006, devraient ainsi obtenir une proposition d'enfant d'ici la fin d'année 2008. Ces dossiers ont été instruits par le CCAA à partir de septembre 2007.

Il convient de préciser qu'une confirmation officielle des délais de traitement, compte-tenu d'éventuelles répercussions des Jeux Olympiques sur l'adoption internationale en Chine, sera communiquée à l'issue de la « meeting room » annuelle du CCAA au cours du 1er semestre 2008.

Par ailleurs, le régime applicable aux adoptions intrafamiliales, visant les citoyens chinois résidant en France, a également été clarifié, ces derniers présenteront leurs candidatures selon les règles applicables à une adoption nationale, sans intermédiaire et sans obtention d'un agrément français, par dérogation à l'article 2 de la Convention de La Haye.

Mongolie :

Ce pays a demandé de surseoir à l'envoi de nouveaux dossiers jusqu'à nouvelle décision. Le contexte politique national étant défavorable au principe de l'adoption internationale, aucune réouverture n'est à ce jour envisageable.

Les dossiers déjà transmis sont étudiés et ont donné lieu à 3 adoptions en 2007.

Népal :

Une suspension de l'adoption individuelle a été unilatéralement décidée par le ministère des Affaires étrangères français le 30 janvier 2007, conséquence du défaut croissant de transparence dans les procédures en cours. Au 1er avril 2007, une suspension de toutes les procédures d'adoption a également été ordonnée par le gouvernement népalais afin qu'il soit procédé à une réforme de l'adoption dans ce pays.

L'Ambassadeur de France au Népal, après des démarches concertées avec ses homologues Italien et Espagnol auprès du gouvernement népalais, a permis la reprise du traitement des dossiers bloqués (440 dont 80 dossiers français) par une commission d'étude au mois de novembre 2007.

Aucun nouveau dossier ne peut désormais être envoyé avant la mise en application de la nouvelle réglementation népalaise. Cette dernière est en cours d'examen (TD Katmandou 270) et devrait interdire l'adoption individuelle. Aucune date n'a été transmise.

L'éventuel retour au gouvernement de personnalités maoïstes, opposées à l'adoption internationale, tout particulièrement au sein du ministère de la Femme, de l'Enfant et du Bien-être social pourrait ralentir, voir bloquer l'envoi de nouveaux dossiers.

Philippines :

En 2007, 9 adoptions ont été réalisées.

Le 25 mai 2007, l'ICAB (autorité centrale) a fait savoir qu'elle refusait désormais les dossiers d'adoptants célibataires.

Le délai d'apparement est actuellement d'environ deux ans et les rapports médicaux et psychosociaux adressés lors de la proposition d'apparement sont très complets. Les enfants proposés à l'adoption internationale sont généralement âgés de plus de 3 ans, leur état de santé est généralement satisfaisant.

Sri Lanka :

12 dossiers ont été envoyés en 2007 conformément au quota annuel. 5 adoptions ont été réalisées en 2007.

Thaïlande :

Depuis le 15 mars 2007, 20 dossiers ont été adressés au DSDW (autorité centrale), conformément au quota imposé (20 dossiers par l'AFA et 20 par OAA). Ce quota ne prend pas en considération les demandes d'adoption d'enfants à particularités. 31 de ces dossiers ont été envoyés par le pôle Asie en 2007. 9 adoptions ont été prononcées au cours de l'année écoulée.

La réunion de travail du 5 novembre 2007, a permis d'obtenir des précisions notamment sur la possibilité d'adoption par les femmes célibataires hétérosexuelles.

Vietnam :

L'Agence dispose désormais de sa licence d'activité délivrée par le ministère de la Justice vietnamien pour les provinces de Bac Kan, de Nam Dinh, de Bac Ninh, de Thai Nguyen et de Phu To (2 orphelinats) situés au nord ainsi que celles de Baria-Vung Tau (2 orphelinats) et de Vinh Long implantées au sud. L'Agence a signé un protocole d'accord mais attend encore l'extension de sa licence pour la province de Lang Son.

Au 31 décembre 2007, 166 dossiers ont été expédiés au représentant de l'Agence au Vietnam, 110 dossiers ont déjà été déposés au Département de l'Adoption Internationale vietnamien (DAI).

A cette même date, 53 propositions d'apparement ont été transmises, 4 ont été déclinées et un enfant a été refusé par une famille française sur place.

Au 31 décembre 2007, 36 enfants d'origine vietnamienne se trouvent sur le territoire français.

B) Concernant l'Amérique

Brésil :

Malgré deux déplacements en septembre 2006 et mai 2007, le dépôt de deux dossiers aux fins d'obtention de « l'accréditation » permettant l'exercice de l'Agence au Brésil, la situation demeure figée dans ce pays ayant ratifié la convention de La Haye. Des pièces complémentaires sont régulièrement demandées par les autorités brésiliennes.

Le bureau de l'Agence a décidé la désignation d'un représentant local au Brésil, nouvelle exigence des autorités fédérales, ce collaborateur devra notamment contribuer au déblocage des 200 dossiers bloqués au sein de diverses Commissions Etatiques Judiciaires chargées de l'Adoption (CEJA). En outre, la Directrice Générale de l'Agence se déplacera au Brésil du 3 au 6 mars 2008 afin de rencontrer la représentante de l'autorité centrale fédérale et tenter de clarifier la situation de l'AFA dans ce pays. En 2007, 17 adoptions ont été prononcées.

Chili :

En 2007, 3 adoptions ont été réalisées par l'Agence au Chili.

14 dossiers sont actuellement traités par les services de l'autorité centrale chilienne (SENAME).

La mission AFA réalisée les 17 et 20 juillet 2007 a permis d'obtenir des informations précises sur le profil des enfants chiliens proposés à l'adoption internationale, enfants grands de 5 ans et plus. Ainsi seuls les dossiers de candidats à l'adoption titulaires d'un agrément ouvert sur l'âge de l'enfant seront susceptibles de connaître une issue favorable.

Un protocole de travail est en cours d'élaboration avec le SENAME, reprenant les points évoqués lors de la mission, concernant les procédures de dépôt, les délais de réponses et le suivi post-adoption.

Colombie :

1 694 dossiers sont actuellement suivis, dont 814 ont été directement initiés par l'Agence.

247 enfants originaires de Colombie ont été adoptés ou sont en cours d'adoption via l'Agence.

995 dossiers sont en cours de traitement au sein des services de l'ICBF, autorité centrale colombienne.

228 dossiers sont en cours de constitution en France et 141 Projets de Mise en Relation signés sont attendus par l'Agence.

La représentante de l'Agence en Colombie, sera reçue en janvier 2008 à Paris afin d'aborder les points suivants :

- La problématique des demandes de compléments d'évaluations sociale et psychologique émanant des départements (61% des demandes) et le raccourcissement des délais d'envoi de ces compléments (90 jours). Ces demandes de renseignements complémentaires seront désormais effectuées avant l'émission du PMR afin d'éviter les difficultés liées aux nouveaux délais de transmission.

- La nécessité d'établir un système nous permettant d'informer les familles du passage de leurs dossiers en régional sur le site AFA grand public.

- Le refus d'enfants (propositions aux familles, agréments caducs, désistements).

Les dossiers « Colombie » représentent aujourd'hui 30,35% du nombre total des dossiers suivis par l'Agence.

Mexique :

- En 2007, 6 adoptions ont été réalisées par l'Agence.

- 35 autres dossiers sont en cours de traitement au Mexique dont 11 ont été envoyés par l'Agence.

- 18 dossiers sont en cours de constitution.

Pour mémoire, une mission de présentation et de travail sur les procédures a été réalisée par l'Agence en novembre 2006. Depuis, l'Agence travaille en étroite collaboration avec le poste de Mexico, pour :

- la mise en place d'un protocole de gestion administrative des dossiers, AFA-DIF National.

- la collecte d'informations sur les critères législatifs et pratiques posés par les DIF étatiques pour l'acceptation d'un dossier. L'Agence a mis en place un tableau récapitulatif adressé à chaque Etat, le poste, aidé par le consul honoraire, a relancé à plusieurs reprises les DIF. À ce jour, 7 des 31 Etats ont apporté des réponses plus ou moins complètes à ces questions.

- le suivi des dossiers en cours et développement des contacts avec les DIF

Une fiche pays « Mexique » a été réalisée et des fiches Etat par Etat sont en cours de création pour une mise en ligne programmée au cours du premier trimestre 2008.

Les principales difficultés proviennent du caractère fédéral de l'Etat, imposant une multiplicité des réalités et des acteurs et des délais importants dans la procédure de transmission du dossier des candidats et d'éventuels compléments (AFA - poste - MAE mexicain - DIF national - DIF Etatique).

Une nouvelle mission pourrait être organisée en 2008.

Pérou :

En 2007, 1 adoption a été réalisée par l'Agence. Lors de son déplacement du 21 au 24 juillet, l'autorité centrale péruvienne (MIMDES) a précisé qu'elle souhaitait la mise en œuvre d'un fond de roulement de 20 dossiers, l'envoi de nouveau dossier est subordonné à la réalisation d'une adoption.

Actuellement, 10 dossiers français sont en cours d'instruction par l'autorité centrale péruvienne et 6 dossiers sont en cours de constitution. Le quota de 20 dossiers sera donc très rapidement atteint.

Concernant les dossiers en attente de retour de Projets de Mise en Relation (PMR) signés, un courrier informatif a été systématiquement adressé aux familles.

Enfin, un protocole de travail entre le MIMDES et l'AFA a été élaboré. Ce protocole a notamment pour but d'acter les modalités de légalisation des dossiers auprès du ministère des Affaires étrangères péruvien.

Salvador :

4 adoptions ont été réalisées en 2007 et 8 autres dossiers sont en cours d'instruction au Salvador. Néanmoins, un manque de transparence des procédures doit être souligné. Le ministère d'avocat est obligatoire s'agissant même de la partie administrative de la procédure. Cet intermédiaire est chargé d'assurer le suivi du dossier dès son envoi à l'OPA (autorité centrale salvadorienne), ce qui implique des difficultés pour l'obtention d'informations sur la gestion du dossier.

Il convient en outre, de souligner l'absence de lisibilité des critères et des procédures, il est en effet extrêmement complexe de disposer d'informations sur les possibilités d'adoptions dans ce pays.

Devant l'opacité des procédures et la faiblesse de l'information officielle réunie par l'AFA, celle-ci a adressé une relance à l'OPA, concernant les demandes envoyées en 2006 (lettre du 10.10.2007, A.R. OPA du 19.11.2007). Une réponse devrait parvenir en janvier 2008.

C) Concernant l'Afrique

Burkina Faso :

Entre janvier et mai 2007 (date de la demande burkinabè de suspension d'envoi de nouveaux dossiers), 71 dossiers ont été expédiés. 68 dossiers ont été acceptés.

En 2007, 42 enfants burkinabè sont entrés sur le territoire français.

Depuis octobre 2006, la collaboration est étroite avec l'autorité centrale burkinabè sur le traitement des dossiers, notamment par la définition plus précise des critères de sélection des dossiers et par un recadrage des procédures La Haye ; (transmission des réponses et des propositions d'enfants via l'Agence et centralisation des rapports de suivi).

En octobre 2007, une rencontre s'est déroulée à l'Ambassade du Burkina Faso à Paris et une réunion a eu lieu à l'Agence en présence de la nouvelle directrice de l'autorité centrale burkinabè. Un point hebdomadaire est réalisé entre l'Agence et l'autorité centrale burkinabè.

Il résulte de ces échanges que face à un nombre particulièrement élevé de dossiers de candidats à l'adoption par rapport au nombre d'enfants proposables, de nouvelles conditions devraient être fixées par l'autorité centrale notamment concernant l'envoi des dossiers mais aussi s'agissant d'une contribution financière aux frais administratifs.

Burundi :

Il s'agit d'un pays signataire de la Convention de La Haye qui n'appliquait pas, jusqu'à présent, les dispositions internationales.

Une mission de l'AFA s'est rendue sur place du 3 au 5 octobre 2007 afin de rencontrer l'autorité centrale burundaise et mettre en œuvre une procédure d'adoption conforme aux dispositions de la Convention précitée. A cette occasion, quatre dossiers ont été régularisés en coordination avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Nantes.

Une réunion sera organisée au Burundi réunissant tous les acteurs de l'adoption au cours du second trimestre 2008 afin de faire un bilan de la mise en œuvre des dispositions de la Convention et déposer les premiers dossiers complets.

L'Agence recevra, dès mi-janvier 2008, les premières demandes d'adoption.

Mali :

L'Agence a envoyé les premiers dossiers au Mali en avril 2007, date à laquelle les procédures La Haye ont été opérationnelles.

Entre octobre 2006 et avril 2007, un travail conjoint entre l'AFA et l'autorité centrale malienne a été réalisée, par une mission de présentation de l'Agence à Bamako (octobre 2006), par un inventaire des dossiers en cours dans le pays et l'élaboration d'un projet de fonctionnement entre l'Agence et l'autorité centrale (novembre et décembre 2006).

Une réunion avec le directeur de l'autorité centrale malienne à l'Agence a été organisée début 2007. En avril 2007, une nouvelle mission de l'Agence s'est déroulée aux fins d'acter la mise en œuvre de la Convention de La Haye. A cette occasion, une formation sur la procédure La Haye a été organisée.

358 dossiers ont été envoyés depuis avril 2007 (en attente d'une réponse).

41 dossiers sont en attente d'une proposition d'enfant suite à la commission 2007.

119 des 160 dossiers passés en commission d'apparement en février 2007 se sont vus adresser une proposition d'apparement via l'Agence.

La date de la prochaine commission n'a pas encore été déterminée

Le nombre de pré-dossiers reçu pour une adoption au Mali depuis mai 2007 est extrêmement élevé, en comparaison au nombre annuel moyen d'enfants adoptés ces dernières années, (environ 120 enfants par an). Les autorités maliennes, averties, ne manifestent cependant aucune volonté d'arrêt d'envois de candidatures. Pour 2007, 133 adoptions ont été prononcées.

Madagascar :

Une mission de présentation de l'Agence a eu lieu en septembre 2006. L'Agence a obtenu son habilitation en novembre 2006.

Une seconde mission de l'Agence s'est déroulée en avril 2007 afin de réaliser une évaluation de la mise en place de l'autorité centrale malgache, après l'entrée en vigueur d'une loi interne le 1er janvier 2007.

L'Agence projette, sauf opposition des autorités malgaches, de recevoir les premières candidatures au cours du mois de février 2008. Un certain nombre de modalités restent cependant à définir (la voie de transmission des dossiers et rapports post-adoption, la question du consentement à l'adoption pour, notamment, les orphelins de père et mère, le montant de la somme dont les familles devront s'acquitter, le moment où sera rédigé le certificat de conformité...). Une rencontre est programmée le 29 janvier 2008 au consulat malgache à Paris.

Il a été convenu d'un envoi de 50 dossiers par trimestre, adoptions intrafamiliales comprises. Une liste de demandes sera mise en œuvre au sein de l'Agence. L'Agence rencontrera le 30 janvier 2008, l'APPO AFAENAM afin de l'informer sur la procédure mise en œuvre. Un contact est également prévu avec EFA.

Maurice :

Ce pays a signé la Convention de La Haye mais les procédures demeurent irrégulières au regard des législations française et internationale. Tel est le cas notamment de l'identification obligatoire avant toute demande d'adoption formulée auprès de l'autorité centrale.

Un point sera réalisé très prochainement avec le SGAI afin de clarifier la situation de l'adoption mauricienne et envisager la pertinence d'un déplacement.

D) Concernant l'Europe :

Bulgarie :

128 dossiers sont aujourd'hui en cours de traitement dans ce pays. 9 enfants ont été adoptés en 2007 sur 14 propositions d'apparement réalisées.

56 agences de médiation sont accréditées sur le territoire bulgare, le recours à ces dernières est obligatoire lors de l'arrivée des adoptants dans le pays mais peut devenir illégal, eu égard aux législations française et internationale, si ces dernières interviennent en dehors du strict cadre de l'accompagnement des candidats lors de la phase judiciaire.

Hongrie :

108 dossiers sont actuellement traités dont 62 ont été directement initiés par l'Agence. 64 dossiers sont aujourd'hui en cours de traitement en Hongrie. 9 adoptions ont été réalisées en 2007 dont celles de 2 fratries de deux enfants.

Les rapports médicaux communiqués sont relativement complets mais de fiabilité moyenne. A titre d'exemple, la mention de « bonne santé » fait référence à un état général somatique mais n'exclut aucunement une éventuelle déficience d'ordre mental.

Lettonie :

Ce pays est celui vers lequel convergent de nombreuses candidatures. 446 dossiers français sont en cours de traitement en Lettonie.

Il convient de souligner que l'adoption interne ne cesse de croître et que seuls les enfants présentant des problèmes médicaux et/ou psychologiques sérieux sont proposés à l'adoption. Ainsi 2/3 des propositions d'apparement ne sont pas suivies d'une acceptation par les candidats à l'adoption.

Des projets de parrainage sont régulièrement mis en œuvre par certains candidats, nourrissant l'espoir d'une adoption ultérieure de l'enfant. L'autorité centrale lettone a fait officiellement part de sa désapprobation, ces procédures enfreignant la réglementation interne en matière d'adoption internationale, elle précise que seules des dérogations peuvent être délivrées s'agissant d'enfants âgés de plus de 10 ans, risquant de ne pas pouvoir bénéficier d'une adoption interne.

A ce jour, 37 enfants lettons ont été adoptés par l'intermédiaire de l'Agence.

Lituanie :

Sont proposés à l'adoption internationale des enfants âgés comme en Lettonie. En 2007, 26 adoptions ont été réalisées contre 18 en 2006. Un déplacement a été effectué en avril 2007 afin de présenter l'Agence.

Pologne :

La Pologne propose à l'adoption internationale des enfants âgés, 10 ans et plus, sauf cas des enfants à particularismes.

Une saisine de la commission de Convention de La Haye par l'autorité centrale française est envisagée afin de rapporter les manquements aux obligations contractuelles de cet Etat, notamment concernant l'identification, l'acceptation de dossier n'ayant pas transité par un organisme agréé, le manque de transparence de l'autorité centrale polonaise dans le processus de transmission des dossiers vers les centres en charge des propositions d'apparement. Pour 2007, 4 adoptions ont été prononcées.

Portugal : 2 adoptions ont été enregistrées en 2007.

Russie :

L'Agence projette de recevoir les premières demandes d'adoption à destination de la Russie le 10 mars 2008. Dans un premier temps, l'Agence va nouer des relations avec la ville de Saint-Petersbourg et la région de Leningrad puis celle de République de Carélie. Sept autres régions viendront compléter la liste dans les mois suivants, l'Agence souhaitant travailler avec au moins 15 régions dès la fin du premier semestre 2008. Pour appuyer l'action du représentant à Moscou, un second collaborateur de l'Agence sera employé à St Petersburg, à compter du 1er mars 2008. Un correspondant régional dans chaque région partenaire, directement rémunéré par les candidats, déposera les dossiers pour le compte de l'Agence après avoir préalablement signé une « charte de bonne conduite », encadrant ainsi son action.

Une liste de demandes sera créée dès mars 2008. L'ouverture de ce pays va nécessiter plusieurs déplacements en 2008.

Slovaquie :

La Slovaquie a indiqué à l'Agence qu'elle souhaitait recevoir 20 candidatures. Ainsi, l'envoi de tout nouveau dossier à l'autorité centrale sera conditionné par le prononcé d'un jugement d'adoption d'un dossier en stock.

Pour mémoire, la dernière adoption d'un enfant d'origine slovaque par des candidats français date de juillet 2007, la proposition d'apparement ayant été transmise en décembre 2006.

Malgré les engagements pris par la Slovaquie de traiter les cinq plus anciens dossiers français, aucune avancée n'est à noter. En 2007, 2 adoptions ont été prononcées.

République Tchèque :

La République Tchèque a suspendu, en 2006, toutes les procédures d'adoption internationale suite au décès d'un enfant tchèque adopté par une famille suédoise. Elle a, en outre, décidé de rendre plus strictes les conditions nécessaires à une adoption internationale, notamment en demandant un examen psychologique des candidats et en exigeant une procédure de suivi post-adoption. Après échange relatif à la mise en œuvre de sa nouvelle réglementation en octobre 2007, le discours de l'autorité centrale ne laisse pas augurer un nombre important de proposition.

Ukraine :

L'Agence a obtenu du ministère des Affaires étrangères français l'habilitation nécessaire à une demande officielle d'accréditation en vue d'exercer son activité dans ce pays.

L'instabilité gouvernementale actuelle n'a pas permis de réaliser un nouveau déplacement de l'Agence dans ce pays.

Inde :

Le dossier de demande « d'accréditation », dans ce pays ayant ratifié la Convention La Haye, est toujours bloqué à la CARA, malgré de multiples contacts avec le consulat de France à New Delhi. Des relances régulières sont effectuées, un déplacement sera organisé en cas de délivrance de « l'accréditation ».

IV. Les actions de formation de l'Agence en 2007

Cette mission de formation est essentiellement assurée par deux chargés de mission, représentant en 2007, 3 575 heures.

Cette formation s'adresse aux collaborateurs de l'Agence ainsi qu'aux correspondants départementaux, parfois même à des candidats à l'adoption.

La formation comprend des regroupements à Paris, des déplacements dans les départements, des actions « expérimentales », la rédaction ainsi que la diffusion d'un corpus de fiches pédagogiques et de cahiers.

A) Regroupements nationaux des correspondants départementaux :

Deux modules ont été organisés au cours de l'année.

1) L'accompagnement des adoptants et suivi post-adoption : 1er module

105 correspondants départementaux, relevant de 86 départements, ont participé aux 4 journées organisées sur l'accompagnement des adoptants et le suivi post-adoption.

Divers thèmes ont été abordés et notamment le rôle des associations dans l'accompagnement, les critères de choix du pays, l'accompagnement des adoptants et la préparation de l'enfant à l'adoption, l'arrivée de l'enfant étranger en France et le suivi post-adoption (contenu des rapports, exigences des pays d'origine).

2) Aspects culturels et procéduraux des adoptions par pays d'origine : 2ème module

82 correspondants départementaux de l'Agence, représentant 79 départements, ont été accueillis durant ces 4 journées de formation.

Après une présentation de l'actualité des pays, les spécificités des enfants nés à l'étranger dans la vie quotidienne des familles ont été développées par un intervenant extérieur.

Des interventions ont également eu lieu sur les difficultés de l'adoption internationale, les dérives non-éthiques de l'adoption internationale.

Des participations extérieures ont été organisées, qu'il s'agisse d'organisme public (SGAI) ou associatif (EFA, MASF, APPO, OAA...).

B) Déplacements dans les départements

1) Les interventions extérieures des deux collaborateurs de l'Agence ont été régulières au cours de l'année 2007 et se sont déroulées dans un département ou à l'occasion de journées interdépartementales.

- Département de l'Essonne (9 janvier 2007)
- Languedoc-Roussillon (12 janvier 2007)
- Regroupement interdépartemental à Villegly visant les départements de l'Aude, du Gard, du Tarn et de la Haute Garonne (12 janvier 2007)
- Regroupement interdépartemental en Ile-de-France à l'Espace Paris Adoption (25 janvier 2007)
- Département du Val d'Oise (15 mars 2007)
- Département de Haute-Marne (20 mars 2007)
- Regroupement en Meurthe et Moselle visant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des Vosges (30 mars 2007)
- Département du Morbihan (25 mai 2007)
- Département de la Lozère (30 et 31 mai 2007)
- Département en Auvergne (12 juin 2007)
- Maison de l'adoption du département des Hauts de Seine (28 juin 2007)
- Regroupement interdépartemental en Pays de la Loire (18 octobre 2007)
- Regroupement interdépartemental en Normandie (27 novembre 2007)

En conclusion, 53 départements ont été rencontrés lors des déplacements de l'Agence. 3 modules de formation en regroupement ont été réalisés à Paris, regroupant 286 personnes.

Ces rencontres avaient pour objectif une présentation des missions de l'Agence ainsi qu'une actualité des pays. Elles ont également permis de développer d'autres thèmes plus généraux, les adoptions internationales intrafamiliales, la kafala et les regroupements familiaux), ou plus techniques (les critères de choix du pays d'origine des enfants, les procédures applicables, l'accompagnement des familles, les suivis post-adoption...

2) Les matinées de l'AFA se sont poursuivies chaque deuxième jeudi du mois évoquant des thèmes tels que l'accompagnement des candidats à l'adoption par les associations de parents, santé et risques de l'adoption, le « fosterage », les fondements de la filiation : comparaison de la filiation naturelle et de la filiation adoptive, paternité et paternalité adoptive, l'accueil à l'école des enfants nouveaux arrivants, les critères d'adoption au Mali...

3) Des brochures par pays et des fiches pédagogiques ont été éditées sur les thèmes suivants : éthique de l'adoption, apparemment, accompagnement de l'accueil de l'enfant adopté, préparation à l'adoption de l'enfant et des adoptants, accueillir un enfant adopté à particularité, légalisation ou apostille, adoption simple ou adoption plénière, comment choisir le pays de votre enfant ?, adoption par des nationaux résidants à l'étranger, visas long séjour et circulation des enfants adoptés, visas long séjour visiteur, déplacement des enfants du pays d'origine au pays d'accueil, adoption et nom de famille, zones de conflit et catastrophes naturelles, kafala, retour en France et transcription à l'état-civil, droits sociaux des parents adoptifs, congés d'adoption, spécificités des adoptions internationales intrafamiliales, consentement pour une adoption internationale, coût de l'adoption, les célibataires et l'adoption internationale, fiches santé, état de santé des enfants adoptés à l'étranger, état de santé qui reflète la santé des enfants dans le monde, évaluer le risque sanitaire par pays, les différentes zones géographiques, risques médicaux et adoption, fiches techniques consultables par problèmes de santé ou pathologies, évaluer le risque sanitaire pour l'enfant, à l'arrivée de l'enfant en France, bilan de santé à l'arrivée de l'enfant, repères de développement

psychomoteur chez l'enfant de 0 à 6 ans, sida : maladie et dépistage, syphilis congénitale, gale, poux, conseils généraux pour les parents, séquelles de fœtopathie alcoolique...

4) Le réseau des consultations hospitalières d'orientation et de conseil en adoption (COCA) a poursuivi son action. Une réunion par semestre a été organisée et une enquête relative à l'organisation de 14 consultations adoption en France et les motifs de consultation pour les enfants nés à l'étranger est en cours jusqu'au 15.07.2008. Un bilan de santé est proposé à l'arrivée de chaque l'enfant.

VI. Activité de la chargée de mission psychologue pour l'année 2007

1) Mission d'accompagnement des postulants à l'adoption :

De janvier à juillet, un groupe de paroles regroupant une quinzaine de personnes titulaires de l'agrément s'est réuni une fois par mois au siège de l'Agence. L'objectif de ces groupes était de sensibiliser les postulants à la spécificité de l'adoption internationale.

A compter du mois de septembre 2007, les ateliers thématiques se sont réunis mensuellement, en remplacement des groupes de paroles. Les ateliers portent sur un thème précis, en lien avec la composante comportementale et affective de l'adoption et participent à l'information et la sensibilisation des adoptants.

Ils regroupent une quinzaine de personnes en moyenne. Quatre ateliers se sont ainsi déroulés de septembre à décembre 2007.

Une journée de préparation d'un groupe de parents « en partance imminente » vers un pays s'est tenue en décembre 2007, cette session a été animée également par un médecin, chargé de mission.

2) Mission d'information et de sensibilisation des correspondants départementaux de l'Agence :

Les « Cahiers psy pratiques », à parution mensuelle, contribue à la sensibilisation des correspondants départementaux de l'Agence à l'aspect pratique et psychologique de l'adoption internationale. En 2007, 4 « cahier psy » ont été édités par l'Agence.

Ces cahiers ont vocation à être distribués par les correspondants dans les services adoption des départements. Ces cahiers sont également proposés à la lecture sur le site grand public de l'Agence, rubrique « vous et votre enfant ».

3) Mission interne à l'Agence :

- Régulation des équipes.
- Assistance aux équipes de rédacteurs et d'accueil de l'Agence dans certains dossiers « délicats » ou sensibles.
- Accueil sur place de postulants ou d'adoptants en situation difficile.
- Accueil et écoute téléphonique de personnes en difficulté ponctuelle dans un dossier, réorientation, conseil, soutien ponctuel.

4) Participation à des échanges avec les services adoption :

- Rencontre avec les psychologues du service adoption du Val de Marne au siège de l'Agence.
- Déplacement à Clermont Ferrand (juin 2007), dans le cadre d'un échange avec les équipes adoption de différents départements d'Auvergne.
- Déplacement au siège du SSI à Genève (12 Juillet 2007) dans le cadre d'un échange de pratiques.

- Déplacement à la Maison de l'adoption des Hauts de Seine (24 Septembre 2007)
- Journée d'échange avec les psychologues des services adoption de l'Ile de France (77;91,92, 93, 94, 95), (octobre 2007)

VI. Communication en 2007

A) Le site internet

Plus de 850.000 connexions ont été enregistrées sur le site internet de l'Agence, la moyenne quotidienne s'élevant à 2750.

En 2007, le site internet a fait l'objet d'amélioration avec l'option impression sur l'ensemble du site, la création d'un module interactif d'aide à la décision sur « l'espace pro » et la mise en œuvre d'un forum sur « l'espace pro », avec moteur de recherche.

B) Colloque 2007

Initié en Mai 2007, un colloque a permis, les 7 et 8 novembre 2007, une rencontre entre représentants des pays d'origine des enfants et des pays d'accueil.

Ce colloque devait permettre de mener une réflexion sur l'avenir de l'adoption internationale, de communiquer après une période difficile (ouverture Vietnam, manifestation du 2 Juin 2007 du collectif Cœur adoption) et démontrer que l'Agence est un des acteurs importants de l'adoption en France, capable de réunir tant les acteurs de l'adoption internationale que les professionnels de l'adoption française.

Etaient présents :

10 délégations étrangères invitées (Québec, Belgique, Espagne, Italie, Suisse, Hongrie, Vietnam, Madagascar, Convention La Haye, Mali)

105 représentants de départements

64 départements représentés

21 représentants d'EFA

15 représentants de MASF

11 représentants des COCA

20 représentants des OAA

25 journalistes présents

C) Rapports « presse »

Plus de 60 interviews ont été réalisés dans la presse par Yves NICOLIN, Président du Conseil d'Administration ou Laure de CHOISEUL, Directrice Générale de l'Agence.

VII. Mission COLOMBANI

La mission, confiée à Monsieur Jean-Marie Colombani par le Président de la République et le Premier Ministre en octobre 2007, a conduit le personnel de l'Agence à fournir de nombreux documents généraux, administratifs, financiers et comptables.

Cette mission a par ailleurs donné lieu à de nombreux entretiens. Ainsi, un audit complet de l'Agence a été réalisé à cette occasion.

Eléments statistiques 2007

I Statistiques de fonctionnement

1 – Statistiques des pôles accueil et requêtes	Page	2
a- Appels reçus des familles	Page	2
b- Traitement des appels reçus par le pôle	Page	2
c- Réception des familles à l'agence	Page	3
2 – Bilan des appels téléphoniques émis	Page	3
3 – Bilan des courriers envoyés	Page	4
4 - Bilan du site internet www.agence-adoption.fr	Page	5

II Statistiques des dossiers d'adoption

1- Récapitulatif par étapes de procédure des dossiers gérés par l'AFA	Page	6
2- Répartition par pays toutes étapes de procédure confondues	Page	7
3- Répartition des dossiers par continents toutes étapes de procédure	Page	8
4- Répartition des dossiers en traitement dans le pays d'origine	Page	8

III Profil statistique des enfants adoptés via l'AFA

1- Pays d'origine des enfants adoptés en 2007	Page	9
2- Continents d'origine	Page	9
3- sexe des enfants	Page	10
4- Age moyen et ventilation des âges	Page	10
5- Santé	Page	10
4- Statut	Page	10

III Profil statistique des candidats à l'adoption

1- Statut matrimonial	Page	11
2- Enfants au foyer	Page	11
3- Age des candidats	Page	11
4- Années de mariage	Page	12
5- Age de l'agrément	Page	12
6- Catégorie INSEE	Page	13
7- Département de résidence	Page	13

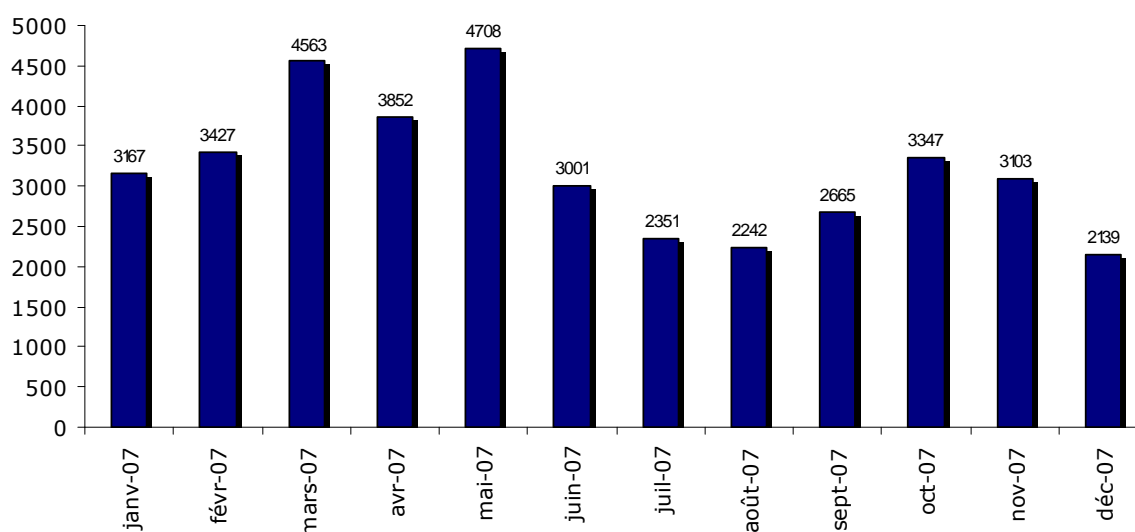
I Statistiques de fonctionnement

A – Statistiques des pôles accueil et requêtes

1- Appels reçus des familles

Appels reçus en 2007	38 759
Moyenne par mois	3 230
Maximum par mois	4 708
Moyenne par jour	153
Maximum par jour	386

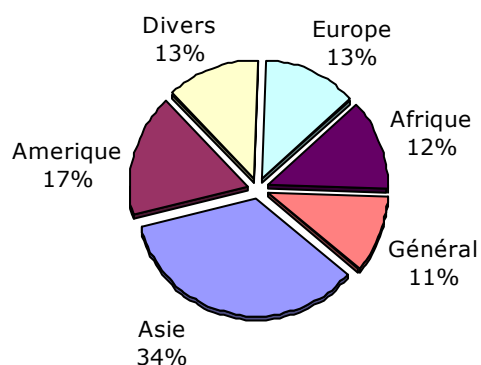
Appels reçus par mois



2- Traitement des appels reçus par le pôle (calcul depuis juillet 2007)

Total appels traités	16 137	
Total traités directement par le pôle accueil	14 411	89,2%
Total transmis aux rédacteurs pour traitement	1 726	10,8%

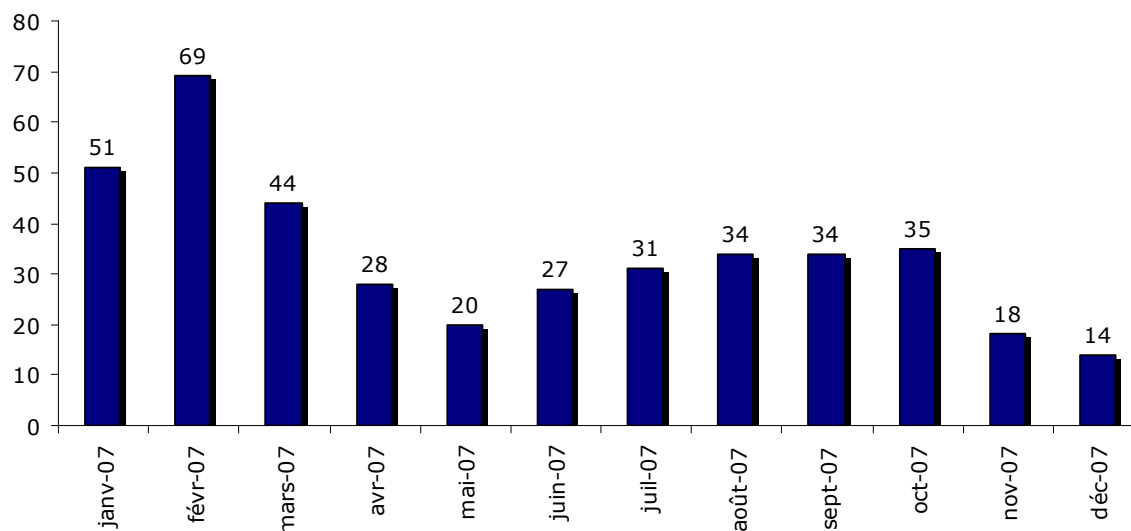
Thématiques géographiques traitées par le pôle



3- Réception des familles à l'agence

Familles reçues depuis le 18/06/2006	409
Moyenne par mois	34
Maximum reçues par mois	69
Moyenne par jour	2
Maximum reçues par jour	9

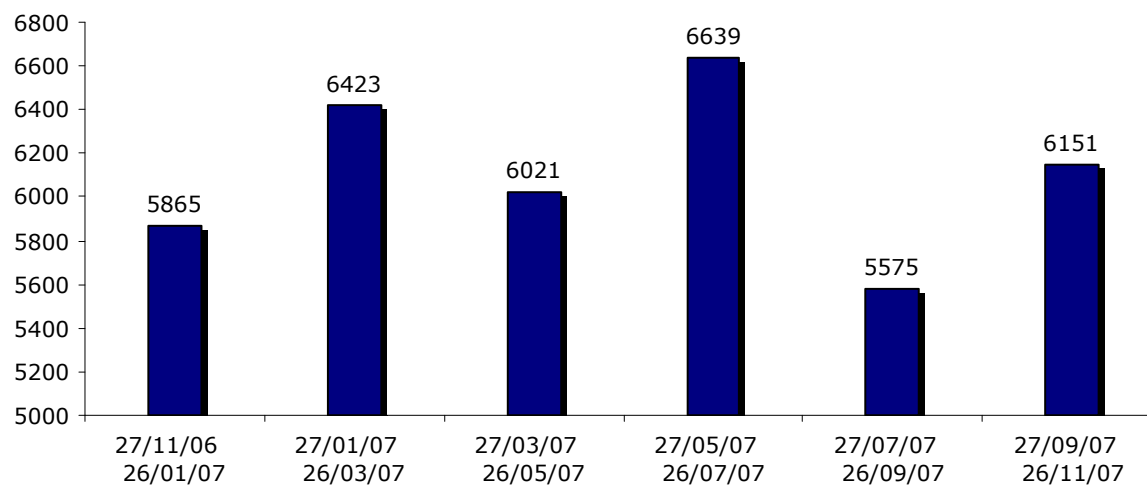
Public reçu par la cellule accueil



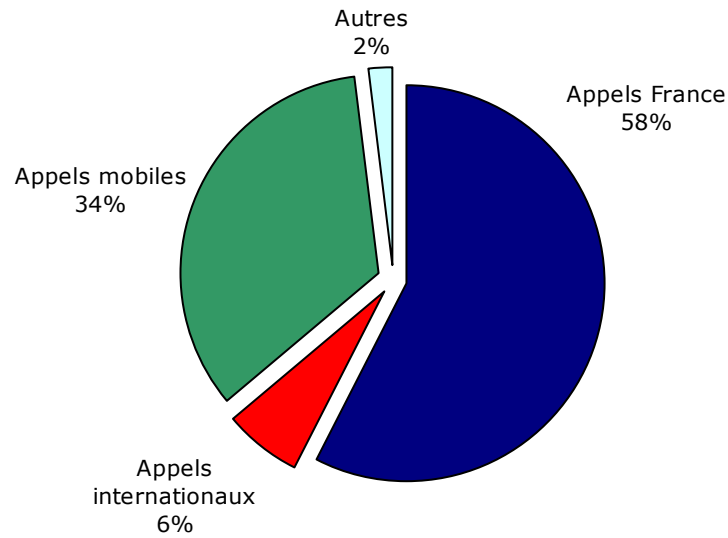
B - Bilan des appels téléphoniques émis

Appels émis en 2007	36 674
Moyenne par mois	3 056
Moyenne par jour	145

Appels émis



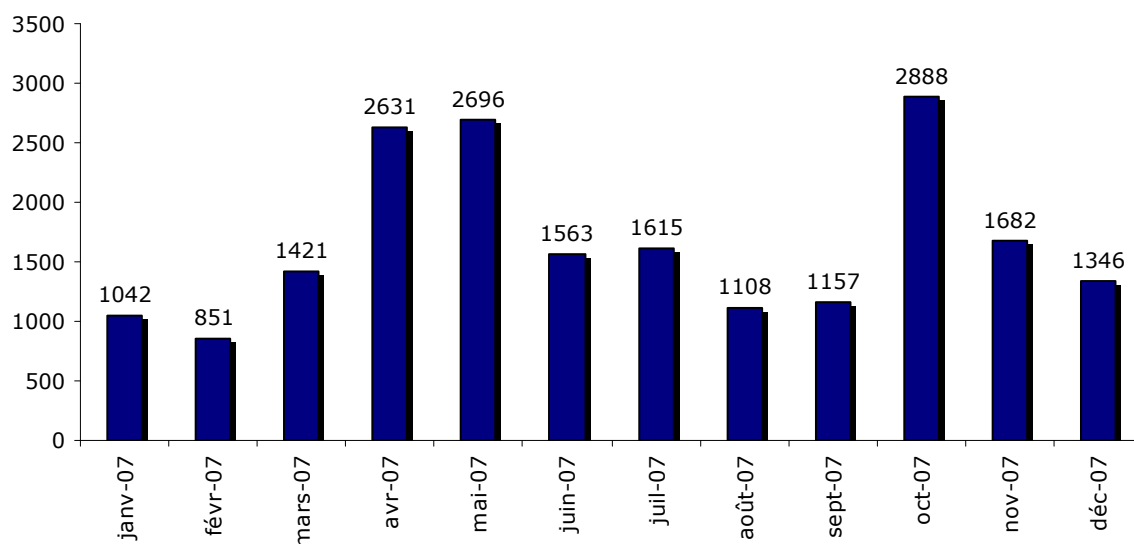
Répartition des appels émis depuis le 27/03/06



C – Bilan des courriers envoyés

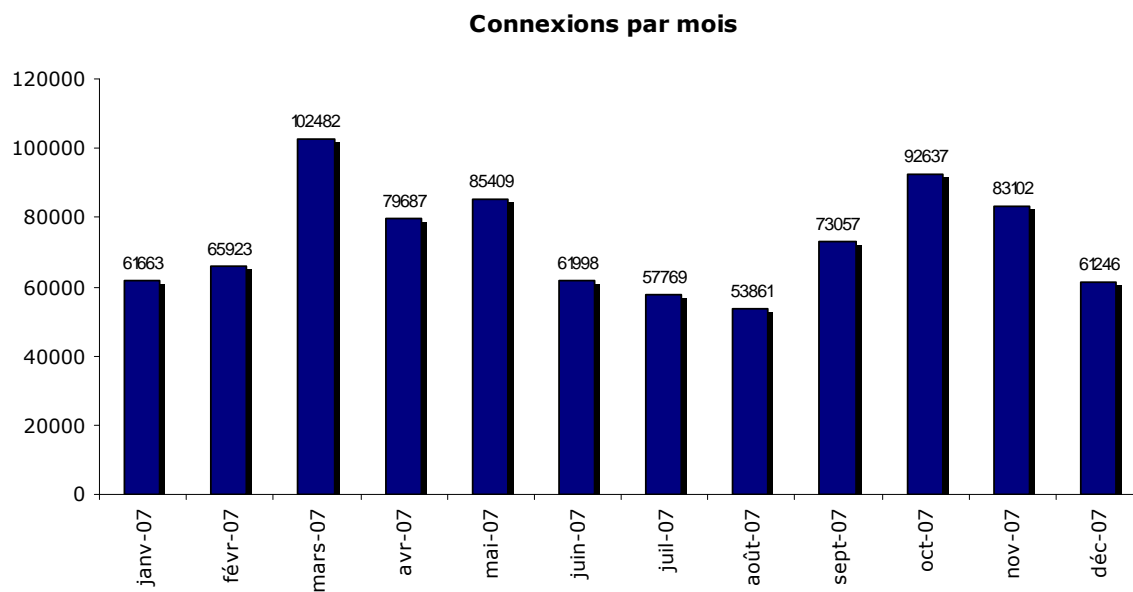
Courriers envoyés depuis le 01/08/2006	20 013
Moyenne par mois	1 668
Maximum par mois	2888
Moyenne par jours ouvrés	79
Maximum par jours ouvrés	1382

Courriers envoyés par mois



D – Bilan du site internet www.agence-adoption.fr

Total connexions 2007	881 304
Moyenne par mois	44 065
Maximum par mois	102 482
Moyenne par jour	2 415
Maximum par jour	5 913



II Statistiques des dossiers adoptions

1- Récapitulatif des dossiers gérés par l'AFA au 31/12/2007

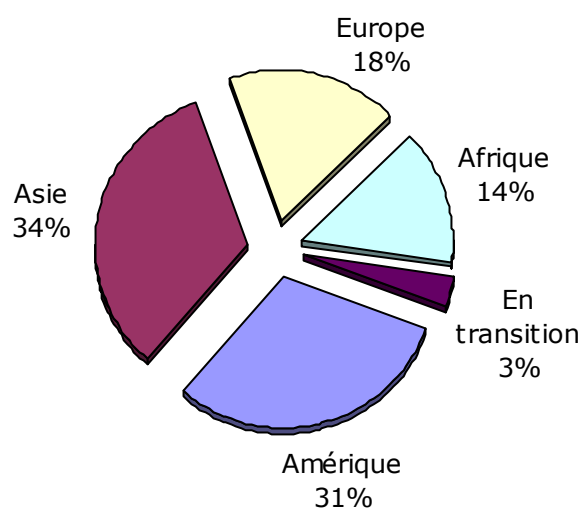
Listes de demandes (nombre de familles)	1 963	
Liste de demande Vietnam	1 963	
Dossiers pris en charge par la l'AFA	5 530	
Dossiers initiés par la MAI	2 099	38%
Dossiers initiés par l'AFA	3 431	62%
Etapes de la procédure (nombre de dossiers)	5 530	
En cours de signature du Projet de Mise en Relation (PMR)	670	12,1%
En constitution du dossier complet à envoyer dans le pays	962	18,7%
En cours de traitement dans le pays d'origine	3106	56,2%
Post apparentement	720	13%
Enfants adoptés en 2007 et entrés en France	609	
Enfants dont l'apparentement à été réalisé en 2007 et dont l'entrée en France aura lieu en 2008	148	

2- Répartition des dossiers toutes étapes de la procédure confondues par pays

Colombie	1673
Chine	753
Mali	691
Lettonie	609
Burkina Faso	221
Dossiers en transition	214
Vietnam	194
Brésil	184
Bulgarie	155
Hongrie	103
Thaïlande	92
Pologne	83
Lituanie	81
Philippines	69
Mexique	59
Albanie	58
Sri Lanka	50
Portugal	39
Cambodge	31
Chili	29
Slovaquie	26
Pérou	24
Mongolie	19
Géorgie	18
Salvador	13
Burundi	8
République Tchèque	7
Maurice	7
Moldavie	4
Inde	3
Turquie	3
Guinée	3
Liban	2
Roumanie	2
Panama	1
Venezuela	1
Laos	1
Total	5530

* dossiers en transition : dossiers en réorientation par les agents de l'AFA car devenus caducs lors des changements de critères par les pays d'origine.

3- Répartition des dossiers toutes étapes de la procédure par continents



4- Répartition des dossiers en traitement dans le pays d'origine

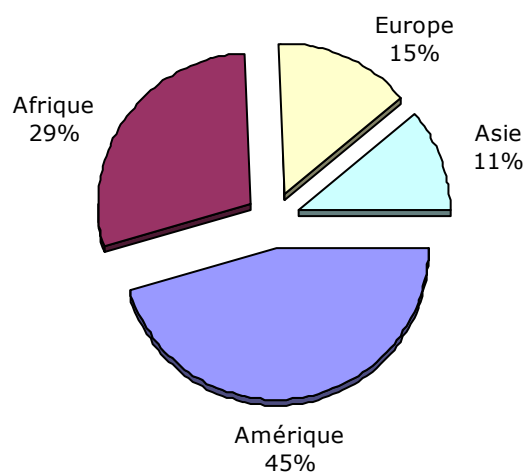
Colombie	1002
Lettonie	445
Chine	377
Mali	356
Brésil	156
Bulgarie	127
Burkina Faso	111
Vietnam	93
Hongrie	63
Pologne	62
Lituanie	54
Thaïlande	38
Sri Lanka	38
Mexique	30
Portugal	20
Philippines	19
Slovaquie	18
Géorgie	17
Chili	14
Cambodge	13
Pérou	12
Albanie	9
Salvador	8
République Tchèque	7
Mongolie	5
Moldavie	3
Inde	2
Maurice	2
Roumanie	2
Liban	1
Venezuela	1
Panama	1
Total	3106

III Profil statistique des enfants adoptés via l'AFA en 2007

1- Pays d'origine des enfants

Colombie	247
Mali	133
Burkina Faso	42
Lettonie	37
Vietnam	36
Lituanie	26
Brésil	17
Bulgarie	9
Philippines	9
Hongrie	9
Thaïlande	9
Mexique	6
Cambodge	5
Sri Lanka	5
Salvador	4
Pologne	4
Chili	3
Mongolie	3
Slovaquie	2
Portugal	2
Pérou	1
Total	609

2- Continents d'origine des enfants



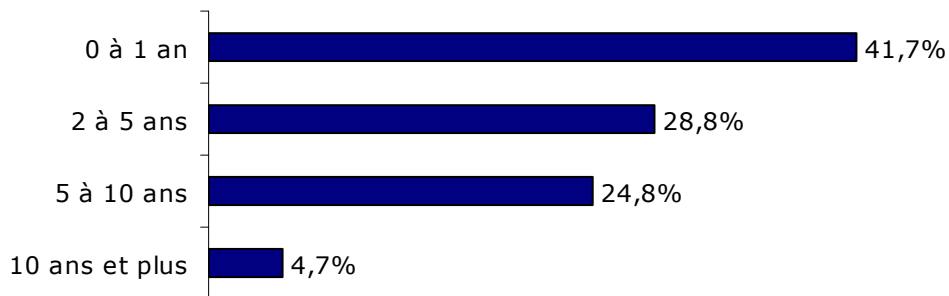
3- Sexe des enfants



4- Âge des enfants

Age moyen des enfants adoptés en 2007	3 ans et 8 mois
---------------------------------------	------------------------

Répartition par âge des enfants

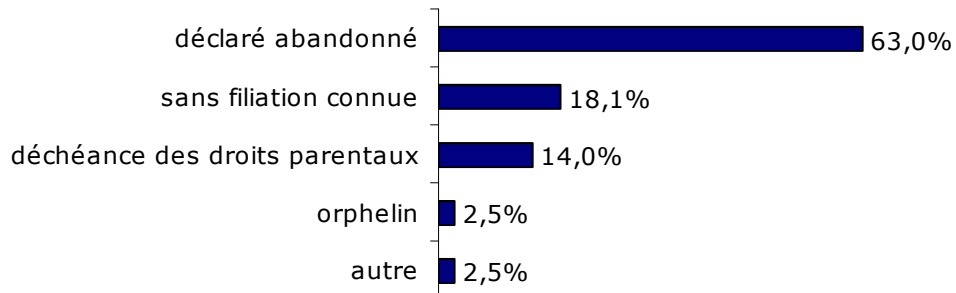


5- Santé des enfants

Problèmes de santé signalés

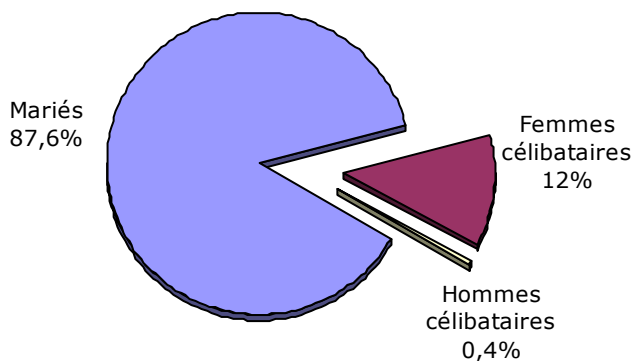


6- Statut des enfants

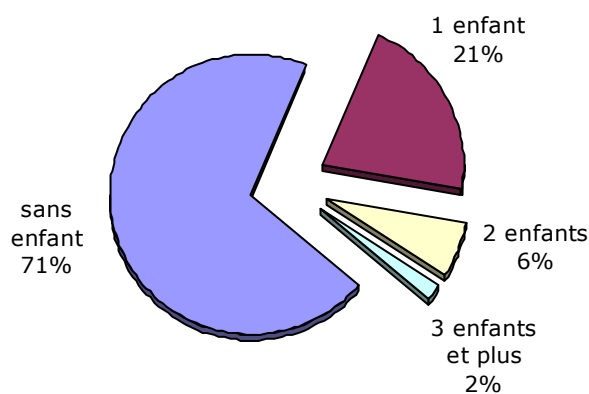


III Profil statistique des candidats à l'adoption

1- Statut matrimonial



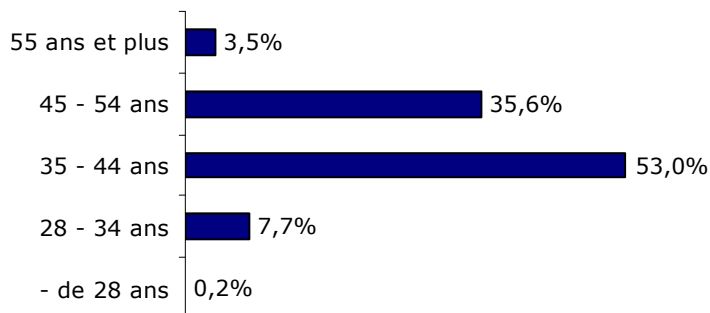
2- Enfants au foyer



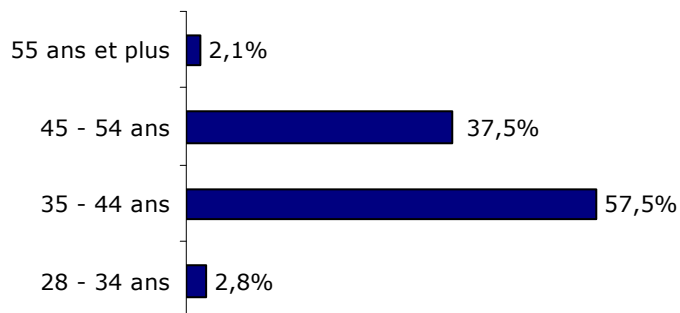
3- Age des candidats

Age moyen	40 ans et 8 mois
Age moyen des femmes	40 ans et 4 mois
Age moyen des hommes	41 ans et 1 mois

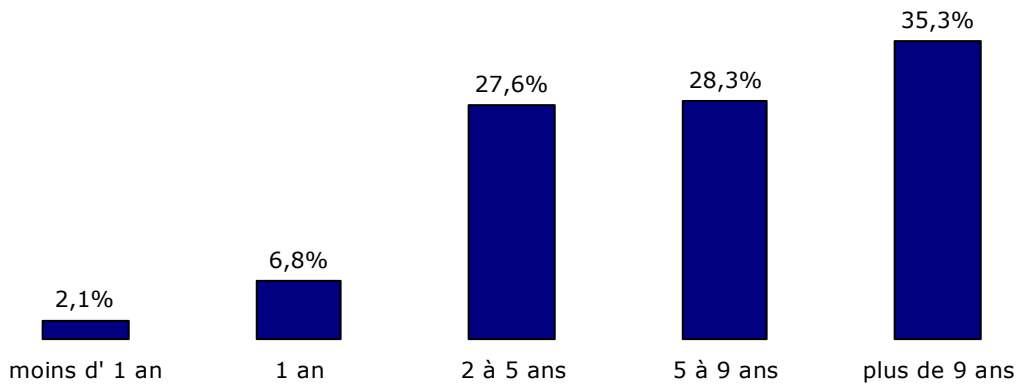
Répartition par âge des couples mariés



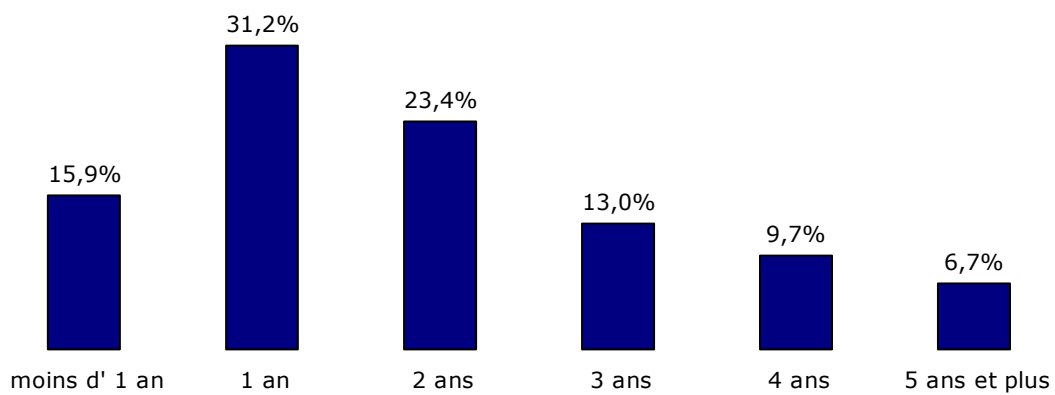
Répartition par âge des célibataires



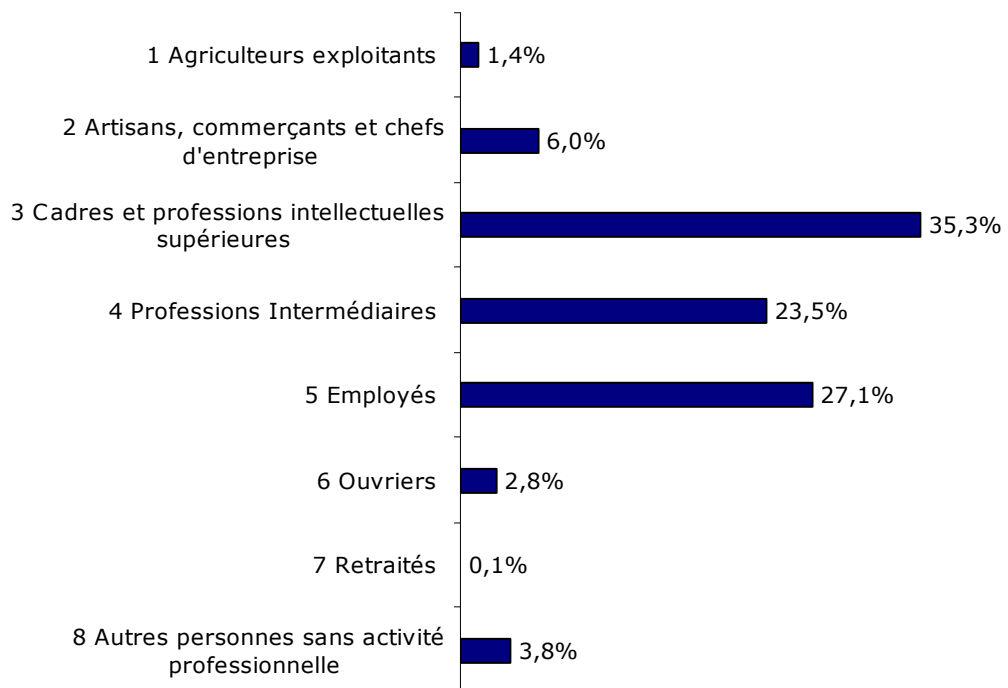
4- Années de mariage



5- Age de l'agrément



6- Catégorie socioprofessionnelle INSEE



6- Départements de résidence

